



**PROJET EDUCATIF TERRITORIAL**  
**RPI**  
**Communes du BOUCHET-MONT-CHARVIN**  
**De SERRAVAL**

# PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

## Communes du BOUCHET-MONT-CHARVIN et SERRAVAL

### 1. Les porteurs du projet.

Le Bouchet-Mont-Charvin et Serraval sont deux petites communes de Haute-Savoie, distantes de 3,5 kilomètres. Elles sont respectivement composées de **240** et **636** habitants.

Elles font partie de la CCVT (Communauté de communes des vallées de Thônes).

Les communes ont conservé leur compétence en matière de gestion des écoles.

L'école est organisée en Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) depuis 1986.

Serraval assure la scolarisation du niveau maternelle et partage le niveau élémentaire avec la commune du Bouchet-Mont-Charvin.

Ce Projet EDucatif Territorial est mis en place par les deux communes.

RPI Le Bouchet-Mont Charvin - Serraval			
Commune de Serraval		Commune de Le Bouchet-Mont Charvin	
Représentant la commune:		Représentant la commune:	
le Maire Mr GUIDON Bruno		le Maire Mme LANAUD Thérèse	
Correspondant PEDT :		Correspondant PEDT :	
Mr GILSON Frédéric		Mr ZUCCONE Denis	
en qualité d'adjoint au maire		en qualité de conseiller municipal chargé des Affaires Scolaires	
Adresse :	La Sauffaz	Adresse :	Le Cernix
	74230 SERRAVAL		74230 LE BOUCHET-MONT-CHARVIN
Téléphone:	06 10 77 85 45	Téléphone:	04 50 27 57 73
Adresse électronique:	<a href="mailto:frederic.gilson@sfr.fr">frederic.gilson@sfr.fr</a>	Adresse électronique:	<a href="mailto:d-c.zuccone@orange.fr">d-c.zuccone@orange.fr</a>

### 2. Pilotage et coordination.

Le décret n° 2013-77 implique de réfléchir aux conséquences de l'évolution du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires sur l'ensemble des activités éducatives locales. Les modifications de la semaine scolaire (4,5 jours soit 9 demi-journées, dont le mercredi), de la journée scolaire (5h30 maximum par jour et 3h30 maximum par demi-journée) ainsi que la mise en place d'un temps éducatif pendant la pause méridienne auront des répercussions concrètes sur l'articulation des activités scolaires, périscolaires et extra scolaires. Pour appréhender ces évolutions et définir l'organisation assurant la meilleure cohérence possible entre toutes les activités éducatives, les communes de Serraval et du Bouchet-Mont-Charvin ont mis en place un comité de pilotage composé:

- Des porteurs du projet: les deux maires.
- Des représentants des deux communes: élus municipaux de la commission scolaire.
- Des représentants de l'équipe éducative: directeur, enseignants, IEN.
- Du conseiller Education Populaire et Jeunesse de la DDCS.
- Des représentants des parents d'élèves élémentaires et maternelles des deux écoles.

- *Du personnel municipal en charge de l'enfance.*

### 3. Territoires et publics concernés.

*Le périmètre du PEDT englobe les communes du Bouchet-Mont-Charvin et de Serraval.  
Les effectifs des différents niveaux sont donnés par les services de la DSDEN.*

<i>Effectif total du RPI : 109 élèves</i>			
<i>Effectif au Bouchet-Mont-Charvin</i>		<i>Effectif à Serraval</i>	
<i>CE2, CM1 et CM2</i>	<i>44</i>	<i>PS et MS</i>	<i>30</i>
		<i>GS, CP et CE1</i>	<i>35</i>

*Pour la commune de Serraval, le public concerné par ce projet sera constitué des grandes sections de maternelle, et des CP et des CE1 pour le niveau élémentaire. Les petits et moyens font la sieste à partir de 12h30.*

*Ce choix est fait en fonction des contraintes horaires et matérielles de la commune.*

*Pour la commune du Bouchet-Mont-Charvin, l'ensemble des élèves de CE2, CM1 et CM2 sera concerné par ce projet.*

*Le nombre d'établissements d'enseignement scolaires concernés est donc 2 écoles, une sur chaque commune.*

### 4. Objectifs et moyens.

#### 4.1 Etat des lieux.

*Aujourd'hui le service périscolaire est organisé sur la commune de Serraval.*

*L'organisation du service périscolaire est définie de la manière suivante :*

*le matin, du lundi au vendredi, accueil des enfants de 7h00 à 8h30*

*les après-midi (lundi, mardi, jeudi et vendredi), accueil des enfants de 15h55 à 18h30.*

*le mercredi accueil, des enfants de 11h30 à 12h30.*

*Le service de transport scolaire assure le déplacement des élèves.*

*Les activités proposées lors de ce service ne sont pas nécessairement en lien avec le projet d'école.*

#### 4.2 Les partenaires.

- *Partenaires institutionnels :*
  - *Les mairies du Bouchet-Mont-Charvin et de Serraval dans leur rôle de coordination et de mise en œuvre de la politique éducative locale.*
  - *L'Etat – la DDCS et la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale) dans son rôle d'accompagnement des collectivités locales à la mise en œuvre du décret du 24 janvier 2013(n°2013-77) relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.*

- *Partenaires associatifs locaux (liste non exhaustive) :*
  - *Le CABS (Comité d'Animation le Bouchet-Serraval)*
  - *Le Sou des Ecoles*
  - *Les Amou'jeux (club de troisième âge de Serraval)*
  - *Les Montagnards (club de troisième âge du Bouchet-Mont-Charvin)*
  - *Les Genti'ânes*
  - *L'association touristique du CHARVIN*
  
- *Le Centre de Première Intervention du BOUCHET-MONT-CHARVIN*
  
- *Partenaires associatifs extérieurs (liste non exhaustive) :*
  - *Le centre de loisirs de Manigod propose un accueil extrascolaire, ainsi que le transport et le repas, à partir de 11h30 le mercredi aux enfants du Bouchet-Mont-Charvin et de Serraval. Il organise des activités pour les enfants de 3 à 11 ans : sports, loisirs, activités manuelles, sorties, semaines à thèmes...*
  
  - *Le foyer d'animation de Thônes est aussi une alternative à l'accueil extrascolaire : ce centre organise des activités artistiques, culturelles et sportives. Il accueille les enfants de 4 à 11 ans en tant que centre de loisirs, le mercredi après-midi, le samedi et pendant les vacances scolaires.*
  
  - *Le CPMT : Centre de Pratiques Musicales de Thônes propose des activités musicales dès 5ans.*
  
  - *Les Clubs de sports : ne citons que les principaux : ski, football, basket-ball, rugby, tennis, natation, équitation, ...*
  
- *Intervenants extérieurs :*
  - *Sécurité routière, FRAPNA, Contrat de Rivière Val d'Arly, CCVT (environnement, un berger dans mon école), association Des amis du Cinéma d'Ugine, ...*
  
- *Les Bénévoles et professionnels de nos communes.*

### 4.3 Les locaux.

- *Au Bouchet-Mont-Charvin*
  - *Cour de récréation*
  - *Jardin public*
  - *Salle de l'horloge*
  - *Salle des Fêtes*

*Aucun de ces locaux ne nécessite de transport.*
  
- *A Serraval :*
  - *Cour de récréation*
  - *Préau*
  - *Salle de classe*
  - *Bibliothèque municipale*
  - *Salle de mairie*
  - *Jardin municipal*

*Aucun de ces locaux ne nécessite de transport.*

### 4.4 Statuts des intervenants dans les activités.

*Annuellement :*

- *Agents territoriaux (ATSEM)*
- *Employés municipaux*

*Ponctuellement :*

- *Animateurs extérieurs*
- *Animateurs associatifs*
- *Bénévoles*

### 4.5 Objectifs, activités et modalités d'évaluation.

*L'objectif du PEDT est de permettre aux enfants concernés de bénéficier d'activités complémentaires du service public d'éducation.*

*Ces activités doivent favoriser le développement personnel de l'enfant, son implication dans la vie en collectivité, une mise en avant de ses capacités, aussi bien intellectuelles que physiques.*

*Le PEDT doit également permettre une meilleure collaboration entre les services de l'Etat et les collectivités locales.*

*Le Comité de pilotage aura une place essentielle dans l'évaluation du PEDT, puisqu'il aura pour mission l'évaluation des objectifs éducatifs fixés.*

*Il se réunira deux fois par an, en parallèle des deuxième et troisième conseils d'Ecole.*

*Des réunions périodiques se tiendront avec l'ensemble des membres qui interviendront auprès des enfants afin de travailler le projet d'activités et sa mise en place.*

**Objectifs partagés avec le projet d'école et modalités d'évaluation**

<b>Objectif 1 : respecter les rythmes de chaque enfant</b>		
<b>Activités</b>	<b>Bénéfices pour l'enfant</b>	<b>Modalités d'évaluation</b>
<i>Temps d'activité</i>	<i>Dépendent de l'activité proposée (encourager l'esprit créatif, découvrir son corps, ...)</i>	<i>Degré de fatigue Capacité de concentration</i>
<i>Jeux libres</i>	<i>Relaxation, détente</i>	
<b>Objectif 2 : sensibiliser l'enfant à son environnement dans une volonté affirmée d'écocitoyenneté</b>		
<b>Activités</b>	<b>Bénéfices pour l'enfant</b>	<b>Modalités d'évaluation</b>
<i>Activités environnementales</i>	<i>Eveil à une démarche écologique</i>	<i>Adhésion ou non des enfants, motivation, ... Apport des activités sur le comportement des enfants Taux de participation Transfert sur d'autres temps : récréation, maison, ...</i>
<i>Animation nature</i>	<i>Sensibilisation au cadre de vie</i>	
<i>Jardinage et plantation</i>	<i>Découverte du cycle des saisons et du cycle de vie végétale.</i>	
<b>Objectif 3 : favoriser l'épanouissement des enfants, leur émancipation et valoriser leur place dans la société</b>		
<b>Activités</b>	<b>Bénéfices pour l'enfant</b>	<b>Modalités d'évaluation</b>
<i>Danse</i>	<i>Prendre conscience de son corps, l'utiliser différemment et encourager l'esprit artistique</i>	<i>Adhésion ou non des enfants, motivation, ... Apport des activités sur le comportement des enfants Taux de participation Transfert sur d'autres temps : récréation, maison, ...</i>
<i>Yoga</i>	<i>Prendre conscience de son corps et se détendre</i>	
<i>Activités manuelles</i>	<i>Développer des savoirs et encourager l'esprit créatif</i>	
<i>Jeux de construction</i>	<i>Développer la créativité, la précision, l'anticipation</i>	
<i>Activités sportives</i>	<i>S'initier et découvrir des pratiques sportives</i>	
<i>Bibliothèque et lecture</i>	<i>Evasion, découverte et lecture-plaisir</i>	
<i>Initiation musicale</i>	<i>S'écouter et être écouté, découverte de la diversité musicale</i>	
<b>Objectif 4 : faire vivre l'expérience concrète de la rencontre de l'autre, de la richesse de l'autre : apprendre à s'écouter, se comprendre, se respecter</b>		
<b>Activités</b>	<b>Bénéfices pour l'enfant</b>	<b>Modalités d'évaluation</b>
<i>Jeux de société</i>	<i>Comprendre et respecter les règles</i>	<i>Adhésion ou non des enfants, motivation, ... Apport des activités sur le comportement des enfants Taux de participation Transfert sur d'autres temps : récréation, maison, ...</i>
<i>Activités sportives</i>	<i>Faire équipe, respecter l'autre et les rôles de chacun</i>	
<i>Rencontre avec les aînés</i>	<i>Créer du lien intergénérationnel</i>	

## 5. Organisation.

### 5.1 Planning hebdomadaire.

L'organisation des transports scolaires, le fonctionnement en RPI et les contraintes matérielles nous ont obligés à proposer l'utilisation de la pause méridienne pour développer ces activités éducatives.

PLANNING HEBDOMADAIRE LE BOUCHET-MONT-CHARVIN							
	7H00	8H30	11H30	12H45	13H30	15H50	18H30
LUNDI	Périscolaire	Apprentissage	Repas	TAP	Apprentissage	Périscolaire	
MARDI	Périscolaire	Apprentissage	Repas	TAP	Apprentissage	Périscolaire	
MERCREDI	Périscolaire	Apprentissage	périscolaire jusqu'à 12h30				
JEUDI	Périscolaire	Apprentissage	Repas	TAP	Apprentissage	Périscolaire	
VENDREDI	Périscolaire	Apprentissage	Repas	TAP	Apprentissage	Périscolaire	

PM pause méridienne / TAP travaux d'activités pédagogiques

PLANNING HEBDOMADAIRE SERRAVAL							
	7H00	8H30	11H30	12H15	13h40	15h55	18h30
LUNDI	Périscolaire	Apprentissage	TAP	Repas	Apprentissage	Périscolaire	
MARDI	Périscolaire	Apprentissage	TAP	Repas	Apprentissage	Périscolaire	
MERCREDI	Périscolaire	Apprentissage	périscolaire jusqu'à 12h30				
JEUDI	Périscolaire	Apprentissage	TAP	Repas	Apprentissage	Périscolaire	
VENDREDI	Périscolaire	Apprentissage	TAP	Repas	Apprentissage	Périscolaire	

PM pause méridienne / TAP travaux d'activités pédagogiques

### 5.2 Modalités d'organisation.

- Au Bouchet-Mont-Charvin et à Serraval

Les activités pourront être organisées avec l'ensemble des enfants concernés ou en différents ateliers.

Les taux d'encadrement des accueils de loisirs périscolaires organisés dans le cadre du PEDT respecteront les taux prévus par l'article R.227-16 du code de l'action sociale et des familles, à savoir :

- un animateur pour quatorze mineurs de moins de 6 ans,
- un animateur pour dix-huit mineurs âgés de 6 ans ou plus.

Les personnes qui participent ponctuellement à l'encadrement des activités périscolaires sont comprises dans le calcul de ces taux d'encadrement.

### **5.3 Modalités d'inscription et de fonctionnement.**

#### **5.3.1 Modalités d'inscription.**

*Pour des contraintes de surveillance et de coût, l'inscription aux TAP est conditionnée par l'inscription à la cantine.*

*L'inscription aux TAP, par le biais de l'inscription à la cantine, relève de la responsabilité des parents auprès de la mairie. Chaque famille devra remplir un formulaire d'inscription distribué en mairie ou par l'école. Il en est de même pour les inscriptions au périscolaire.*

#### **5.3.2 Fonctionnement.**

*Le règlement de cantine, des activités péri-éducatives et des TAP est distribué aux familles en début d'année scolaire. Il prend en compte les règles de vie pendant les temps de repas et des TAP.*

*Lors de la réunion de rentrée scolaire, organisée par l'équipe enseignante, un temps est réservé à la présentation des TAP, des activités proposées, du fonctionnement. Ceci permet également aux parents de rencontrer le personnel encadrant les TAP.*

*En fonction de l'évolution des activités en cours d'année, une feuille d'information à l'intention des parents peut être transmise dans le cahier de liaison de l'enfant.*

### **6. Signataires du projet.**

*Le DSDEN74 (copie à l'IEN), la DDCS74, les Maires des deux communes, seront les signataires de ce projet.*

*Le Maire du Bouchet-Mont-Charvin  
Thérèse LANAUD*

*Le Maire de Serraval  
Bruno GUIDON*

*Le DSDEN74*

*La DDCS74*